



CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL
SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019 (N°06 – 2019)

L'année deux mille dix-neuf, le treize septembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie BOUCHET BELLECOURT, Maire.

Présents : Mme BOUCHET-BELLECOURT Sylvie (Maire), Mme GUEGADEN Florbela, Mme DE MONTALEMBERT DE CERS Anne, Mme HIRAUX Chantal, Mme BARRE Anne, M. BERRIE Jean-Pierre, M. BORDESSOULES Benoît, M. GOURE Claude, M. FAGES Olivier, M. LEFEVRE Olivier, M. TISSIER Michel, M. TAILLEFUMIER Christian, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme HEURTIN Jocelyne, Mme MAROIS Michèle, Mme PERNIN Stéphanie, M. BAEGERT Philippe, M. BOULET Frédéric, M. LEMIRE Philippe, M. PETIT Jean-Marie, Mme BERTHOLIER Sophie, Mme DELAMAIN Claudine (donne pouvoir à M. TISSIER Michel), M. POTTIER Daniel,

M. TISSIER Michel est nommé Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 juillet 2019.
- 2°) Achat d'un bâtiment par la commune.
- 3°) Décision modificative 2019-04 du budget communal.
- 4°) Informations du Maire.
- 5°) Questions diverses



1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 juillet 2019.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 05 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) Achat d'un bâtiment par la commune.

Madame le Maire présente une offre d'achat du bien de Mme Guilbert "SCI ATELIER OSSWALD" sis 3 rue Albert Berthier (ancienne pharmacie).

Madame le Maire précise qu'en 2011 les vendeurs avaient acheté ce bien au prix de 187500€.

En conclusion :

Le bien a été acheté en 2011	au prix de 187500€
Le bien aujourd'hui est estimé	entre 198000€ et 202000€
La vente prévue est de	169900€ frais d'agence compris

Madame le Maire ajoute que la somme est disponible sur l'opération d'équipement n°17 – Acquisition de terrains, réservé initialement pour acheter une partie de la propriété de M. RIGAULT. Cette acquisition ne pourra pas se faire, car cette propriété est gérée par une S.C.I. Madame DE MONTALEMBERT Anne demande ce qui était prévu pour ce terrain. Madame le Maire lui répond que ce terrain, avec sa petite grange, aurait pu permettre l'installation de personnes médicales, la demande étant importante. Après avoir entendu que le bar du Centre était aussi en vente, madame le maire ajoute que la commune n'a pas vocation à racheter tous les commerces. L'ancienne pharmacie permettra l'installation d'un boulanger, avec vente sur place.

Madame le Maire fait part des remerciements de Monsieur JEGAT Robert aux membres du conseil municipal suite au décès de son épouse.

Madame le Maire souligne que le weekend prochain sera chargé pour Héricy, avec la journée du Patrimoine, et son exposition sur la ferme école Pittsburgh (actuel lycée de Fontaineroux), et les manifestations liées au jumelage entre Héricy et Raimonda.

5°) Questions diverses.

Monsieur TISSIER Michel demande des nouvelles de la vidéosurveillance : Madame le Maire répond que la pose de celle-ci est actuellement en cours. Elle ajoute, à titre d'information, que deux bancs ont été posés sur la place de l'Orangerie, qu'une vasque a été restaurée dans le parc de la mairie, avec des bancs posés dans cette clairière.

M. LEFEVRE Olivier demande s'il n'y avait pas de candidat sur la liste « Agir pour demain » avant de procéder à l'élection de M. TAILLEFUMIER, à la place de M. MOREL Jean-Charles. M. LEFEVRE Olivier ajoute que ni lui ni M. POTTIER Daniel n'ont été consulté concernant le choix de M. TAILLEFUMIER sachant que ce dernier ferait partie de la future liste de Madame le maire pour la prochaine élection municipale, ce qui paraît logique. M. LEFEVRE Olivier ajoute qu'à sa connaissance, aucune autre personne n'a été consultée. M. LEFEVRE Olivier dit que le problème n'a rien à voir avec M. TAILLEFUMIER et qu'à 6 mois de la fin du mandat cela ne change pas grand-chose, mais pour le principe, il aimerait avoir une explication. Madame le Maire répond qu'il n'y avait qu'une personne, aujourd'hui décédée, sur la liste produite en mairie, entre M. MOREL et M. TAILLEFUMIER. Elle ajoute que cette liste sera vérifiée auprès de la Préfecture.

Mme DE MONTALEMBERT Anne demande des nouvelles du syndicat du Bornage. M. TISSIER Michel répond que tout n'est pas finalisé. Concernant la passerelle St Mammès / Veneux-les-Sablons, l'association « mobilité réduite » a déposé un recours auprès du tribunal administratif pour non-conformité à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite avec à terme un risque de fermeture de la passerelle.

M. BERRIE Jean Pierre signale que le conseil communautaire annoncera prochainement la mise à enquête publique du P.L.U., qui devrait avoir lieu du 07 octobre 2019 au 13 novembre 2019. Ces dates restent à confirmer.

M. TISSIER Michel signale un problème de pression d'eau chez les riverains de la Place de Gaulle. Madame le Maire répond que les services de Véolia interviennent à partir de la semaine prochaine sur ce problème. M. BORDESSOULLES Benoit ajoute qu'il s'agit d'un problème de surpresseur hors service.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17.

Le secrétaire de séance,

Michel TISSIER

Madame le Maire,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

